

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 14/11/2023

Et

Publication ou notification du :

14/11/2023

L'an 2023, le 10 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2023.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :

MM : COUTAND Patrick à M. de DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. BOUQUIN Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2023-35 – Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er janvier 2024

Vu la délibération n°2020-65 en date du 18 décembre 2020 révisant les tarifs au 1er janvier 2021,
Vu la délibération n°2021-47 en date du 10 décembre 2021 révisant les tarifs au 1er janvier 2022,
Vu la délibération n°2022-52 en date du 16 décembre 2022 révisant les tarifs au 1er janvier 2023,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2024 comme suit :

1/ Le tarif de location annuelle des compteurs reste inchangé :

- compteur n°1	42,00 €
- compteur n°2	48,00 €
- compteur n°3	53,00 €
- compteur n°4	58,00 €
- compteur n°6	80,00 €

2/ Le prix du mètre cube d'eau sera le suivant :

- m ³	1,20 €
------------------	--------

3/ Le prix du mètre cube de l'assainissement sera le suivant :

- m ³	1,20 €
------------------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 10/11/2023

Le Maire,
Philippe de DREUZY

